



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Rapport aux Canadiens

2021

Période visée par le rapport : du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021
Sessions parlementaires de la période visée : 1^{re} et 2^e sessions de la 43^e législature
(du 5 décembre 2019 au 31 mars 2021)

Nombre total de jours de séance durant cette période : 90

Administration de la Chambre des communes
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
info@parl.gc.ca

Sans frais (Canada) : 1-866-599-4999
Téléphone : 613-992-4793
ATS : 613-995-2266

N° de catalogue : X9-27/2021F-PDF

ISSN : 1716-8570

Photographies © Chambre des communes

Le *Rapport aux Canadiens* présente les faits saillants du travail accompli par les députés canadiens et les efforts que déploie l'Administration de la Chambre des communes pour les appuyer dans leurs activités quotidiennes. En dévoilant les rouages de la Chambre des communes et en aidant la population à mieux comprendre le système parlementaire canadien, le rapport est l'un des outils qui contribuent à la transparence de la gouvernance publique à laquelle s'attendent les Canadiens de tout le pays.

Message du Président



En tant que Président de la Chambre des communes et chef de l'Administration de la Chambre des communes, je suis fier de vous présenter le *Rapport aux Canadiens 2021* pour l'exercice 2020-2021.

Ce rapport annuel nous permet de vous communiquer des renseignements importants sur le quotidien de nos élus, qu'ils soient sur la Colline du Parlement ou dans leur circonscription. Placé sous le signe de la pandémie de COVID-19, l'exercice 2020-2021 a été exceptionnel. Au cours des douze derniers mois, les députés se sont adaptés – plus que jamais – à un environnement de travail changeant, tout en continuant à offrir un soutien à leurs commettants.

Le changement majeur a consisté à mettre en place des délibérations et des votes hybrides. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui est entre autres responsable de l'examen des règles et des pratiques de la Chambre et de ses comités, s'est longuement penché sur cette question. La prise en compte d'enjeux tels que l'accès à l'interprétation simultanée et l'assurance que tous les députés pourraient participer aux délibérations et aux votes était cruciale. Soucieuse de fournir

à la Chambre une solution sûre et efficace intégrant le télétravail, l'Administration s'est adressée à des chefs de file de l'industrie, à des partenaires en sécurité nationaux et internationaux et à plusieurs de ses homologues pour échanger de l'information et des conseils. Le *Rapport aux Canadiens 2021* présente dans le détail les nombreuses étapes qui ont mené à la tenue de délibérations hybrides de la Chambre.

Alors que l'on procédait à ces changements pour assurer le fonctionnement de la Chambre pendant la pandémie, le travail des députés dans les circonscriptions s'est poursuivi. Les députés ont notamment été très occupés à informer leurs commettants des divers programmes déployés pour soutenir les Canadiens pendant la pandémie. Ils ont aussi continué à offrir de l'assistance et des conseils à leurs commettants en ce qui concerne l'accès à tous les programmes et services fédéraux; la défense des intérêts de la population locale; l'engagement communautaire; la communication au gouvernement des besoins de leur région. En travaillant davantage de chez eux, les députés ont eu l'occasion dans les derniers mois de passer plus de temps dans leur région et d'avoir un contact plus direct – en dépit de la distanciation de deux mètres – avec leurs commettants.

La nouvelle réalité à laquelle la Chambre et ses députés ont dû s'habituer est désormais bien ancrée. Nous avons été patients : nous savions que les premières étapes de l'instauration d'un parlement virtuel seraient un processus évolutif, que les choses ne fonctionneraient pas parfaitement du premier coup, mais que nous apprendrions de nos erreurs et que chacun saurait améliorer le processus au fil du temps. Bien qu'éprouvante, la dernière année a permis à la Chambre des communes de montrer son agilité et de continuer à soutenir une démocratie forte.

Les pages qui suivent sont en quelque sorte le récit de cette année hors de l'ordinaire. Merci de prendre le temps de vous intéresser au fonctionnement de la Chambre des communes et d'en apprendre davantage sur votre démocratie parlementaire.

L'honorable Anthony Rota, député
Président de la Chambre des communes

Message du greffier



L'Administration de la Chambre des communes s'emploie à offrir un éventail de services de qualité et de conseils éclairés aux députés afin de les appuyer dans leurs fonctions parlementaires. L'organisation compte sur des professionnels dévoués : greffiers à la procédure, juristes, spécialistes des finances, des ressources humaines et des communications, experts des technologies numériques, membres de l'équipe opérationnelle, dont les employés d'entretiens, les cuisiniers et les gens de métier. En tant que greffier de la Chambre des communes, je suis responsable de gérer cette grande équipe diversifiée.

Pour nous, comme pour tout le Canada, la dernière année n'a été comparable à aucune autre, marquée par une pandémie en constante évolution à laquelle nous avons dû nous adapter rapidement. L'Administration s'était déjà dotée d'une mission claire : appuyer le travail parlementaire des députés en nous portant au-devant de leurs besoins, ce qui nous a aidés à maintenir le cap. Ces derniers mois, notre principal défi a été d'assurer la continuité des divers travaux de la Chambre des communes, et ce, malgré les contraintes liées à la COVID-19.

Plus que jamais, il a été nécessaire d'assurer la santé et la sécurité des députés, de leurs employés et de ceux de l'Administration dont la présence physique sur place était jugée indispensable pour le maintien des travaux de la Chambre. Pour ce faire, plusieurs nouvelles mesures de prévention ont été adoptées et ne cessent d'évoluer. De nombreuses équipes, dont les spécialistes en relations de travail, les employés des communications et les gens de métier, travaillant sur place et à distance, se sont retroussés les manches pour mener à bien ces initiatives devenues, du jour au lendemain, des priorités incontournables.

Dès les premiers jours de la pandémie, les séances en Chambre et les réunions de comité réunissant plusieurs personnes dans une même pièce se sont avérées impossibles. Des spécialistes des technologies de l'information ont veillé à ce que les députés soient bien équipés pour faire le virage vers un environnement de travail hybride et à ce que les infrastructures de la Chambre soient prêtes à supporter cette importante adaptation. Une solution technologique comprenant une plateforme de vidéoconférence spécialement configurée et à sécurité renforcée, ainsi que des systèmes d'interprétation simultanée et de diffusion ont ainsi vu le jour. Une équipe multidisciplinaire a aussi mis la main à la pâte pour faire en sorte que la Chambre puisse siéger et délibérer selon des pratiques qu'elle fait évoluer depuis 150 ans.

Les 12 derniers mois ont été marqués par la pandémie de COVID-19, laquelle continue de secouer le monde. Je ne veux toutefois pas passer sous silence les nombreux autres projets que l'Administration de la Chambre a réalisés pendant cette période. Je pense notamment à l'appui qui a été fourni aux députés lors de l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en matière de divulgation; aux travaux de réfection de l'édifice du Parlement qui vont bon train; à la création d'un sous-comité de lutte contre le racisme; aux importantes améliorations qui ont été apportées aux services de sécurité offerts aux députés.

Je vous invite à lire les pages qui suivent pour en apprendre davantage sur ces initiatives et sur le déroulement de la dernière année à la Chambre. J'espère que ce *Rapport aux Canadiens 2021* vous donnera l'occasion de mieux comprendre le travail des députés, mais aussi le rôle que joue l'Administration de la Chambre pour appuyer leur travail parlementaire.

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes



Table des matières

7 Faits saillants de la Colline

14 Portrait des députés

20 Activités des députés

32 L'Administration de la Chambre des communes

38 Rapport sur les résultats

Faits saillants de la Colline

L'année qui vient de s'écouler a été caractérisée par des changements sans précédent. Les citoyens au Canada et dans le monde entier ont dû continuellement s'adapter à une situation encore jamais vue. Dans les premiers jours de la pandémie et au fil des mois qui ont suivi, les députés, leur personnel et les employés de l'Administration de la Chambre ont tous travaillé sans relâche, démontrant ainsi leur agilité et leur capacité d'adaptation.



DANS CETTE SECTION

Une année sans pareil >

Maintenir un milieu de travail sûr et sain >

Assurer la continuité des travaux du Parlement >

Prorogation et nouvelle session du Parlement >

Préserver le patrimoine et la culture >



Une année sans pareil

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la volonté des députés d'accomplir leur travail en Chambre, en comité, en caucus et au service de leurs commettants est demeurée inébranlable. La vision et la mission de l'Administration de la Chambre, soit de fournir aux députés et à leurs employés des services exceptionnels afin d'appuyer la démocratie parlementaire, sont demeurées une priorité. Pour y arriver, il a fallu faire preuve d'agilité, de créativité et de collaboration.

Travaillant sous la direction du Président et du Bureau de régie interne, l'Administration de la Chambre a dû trouver des moyens de s'adapter et de continuer à fournir des services aux députés afin qu'ils puissent, à leur tour, continuer à servir les Canadiens. En tant que chef de l'Administration de la Chambre des communes, le Président a assuré l'orientation générale et le suivi des activités en réponse à la menace pour la santé publique.

[> Apprenez-en plus sur le rôle du Président](#)

Au cours des premières semaines de la pandémie, on a veillé à ce que tous les députés, leurs employés et les employés de l'Administration de la Chambre travaillant à distance soient équipés d'appareils et disposent d'une connectivité adéquate pour effectuer leur travail, et à ce qu'ils reçoivent un soutien continu. On a d'abord facilité le télétravail et les réunions virtuelles, puis on a rendu possibles des **délibérations hybrides**, en plus de superviser une transformation majeure des opérations de la Chambre des communes. La seconde moitié de l'année a été consacrée à la poursuite de l'adaptation et à la recherche de nouvelles stratégies pour offrir des services exceptionnels aux députés et à leur personnel.

Que sont les « délibérations hybrides »?

Les délibérations hybrides désignent les séances de la Chambre des communes et les réunions des comités où certains députés sont présents en personne tandis que d'autres y participent simultanément à distance par vidéoconférence.

[> Consultez notre calendrier des dates clés à la Chambre des communes durant la pandémie](#)

Maintenir un milieu de travail sûr et sain

Travailleurs sur place

En raison des restrictions mises en place par les gouvernements provinciaux et les autorités sanitaires locales, la plupart des employés de l'Administration de la Chambre ont reçu la consigne de travailler à domicile, dans la mesure du possible. Un nombre limité de travailleurs est resté sur place pour assurer la poursuite des activités de la Chambre des communes.

Afin d'offrir un environnement sûr aux personnes travaillant sur place, le personnel d'entretien a procédé au nettoyage régulier des zones très achalandées, l'accès aux édifices a été contrôlé et on a régulièrement consulté les partenaires externes au sujet des recommandations en matière de santé publique, tandis que la signalisation et des communications suivies visaient à rappeler les protocoles de santé et de sécurité.



Travail à distance

Au cours des premières semaines de la pandémie, on a veillé à ce que tous les députés, leurs employés et les employés de l'Administration de la Chambre travaillant à distance soient équipés d'appareils et disposent d'une connectivité adéquate pour effectuer leur travail, et à ce qu'ils reçoivent un soutien constant. La Chambre a réalisé une transition en douceur grâce à son état de préparation ainsi qu'au progrès de la transformation numérique et à l'infrastructure qui avait été mise en place avant la pandémie pour favoriser un environnement de travail plus mobile et branché. Cela a permis le déploiement de nouveaux outils numériques qui ont amélioré l'expérience du travail à domicile en permettant aux utilisateurs de travailler sur tout appareil géré par la Chambre, de n'importe où et en tout temps.

L'Administration de la Chambre des communes s'engage à favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire pour les députés, leur personnel et tous les employés. Conformément aux plans de résilience organisationnelle existants, on a mis sur pied des équipes de gestion de crise et d'incident (EGC et EGI). Ces équipes se sont réunies régulièrement au cours de l'année pour évaluer la situation, discuter de stratégies d'atténuation et déterminer la meilleure façon de soutenir les députés et les employés et de communiquer avec eux. Une des priorités de ces deux groupes était de trouver la manière dont l'Administration de la Chambre pouvait répondre aux besoins des députés dans un contexte en évolution rapide, tout en garantissant un lieu de travail sain et sécuritaire. Des décisions difficiles ont été prises comme la réduction de certains niveaux de service. Parallèlement, de nombreuses ressources ont été consacrées à la mise en œuvre d'une nouvelle gamme de services comme les délibérations de la Chambre et les réunions des comités en mode hybride. Qu'il s'agisse de santé et de sécurité ou d'orientations en matière de télétravail, le soutien aux députés et aux employés était au centre des discussions et des efforts de communication de l'EGC et de l'EGI.



Assurer la continuité des travaux du Parlement

Pour assurer la continuité des travaux parlementaires dans le respect des consignes de santé publique sur l'éloignement physique et les déplacements, il a fallu trouver une solution pour soutenir et faciliter la participation virtuelle aux délibérations de la Chambre des communes et aux réunions des comités. Dans un délai très court et à la suite de motions adoptées par la Chambre, le matériel a été livré, les députés ont été formés, de nouveaux logiciels ont été configurés et l'infrastructure a été renforcée pour maintenir la sécurité de notre réseau, tout en veillant à ce que les députés puissent participer aux travaux parlementaires à distance.

Conjuguer innovation et tradition

L'objectif était d'adapter les fonctionnalités offertes par les nouvelles technologies aux procédures de la Chambre des communes établies depuis plus de 150 ans. Ces efforts ont abouti à la tenue des toutes premières réunions de comité virtuelles et des premières délibérations hybrides de la Chambre, avec des députés participant depuis différents endroits du pays. De plus, ces réunions hybrides de la Chambre ont continué d'être diffusées de la manière habituelle, tout comme les parties publiques des réunions des comités sont restées accessibles pour les Canadiens. Les employés ont trouvé des moyens de fournir aux députés les services et l'équipement dont ils avaient besoin pour ces réunions, souvent en travaillant à distance.

L'Administration de la Chambre a intégré une nouvelle plateforme de vidéoconférence à sa gamme de technologies. Cette nouvelle plateforme peut être gérée et configurée pour mettre en place des contrôles de sécurité et offrir les services d'interprétation simultanée requis dans les deux langues officielles. Elle a également fourni, en permanence, une assistance technique personnalisée aux députés et s'est assurée qu'ils avaient tous accès à une connexion Internet adéquate, que ce soit à leur domicile ou à leur bureau de circonscription. Le processus pour inviter des témoins à participer aux réunions des comités a aussi été adapté pour assurer la qualité des connexions et fournir un soutien à tous ceux qui prennent part aux réunions hybrides.

L'adoption du vote hybride a également aidé les députés à s'acquitter de leurs obligations parlementaires malgré les restrictions engendrées par la pandémie.

➤ [Pour en savoir plus, consultez la section Activités des députés](#)

Travailler ensemble pour appuyer le Parlement en temps de pandémie

Des équipes de l'ensemble de l'Administration de la Chambre ont collaboré étroitement pendant des semaines et des mois pour soutenir les délibérations de la Chambre des communes et les réunions hybrides des comités. Elles ont travaillé de concert pour repenser les procédures existantes, sélectionner de nouveaux outils, mettre à l'essai de nouvelles technologies et les intégrer aux systèmes existants, et assurer la continuité du fonctionnement de la Chambre et des comités. Des employés sur place ont installé des affiches et mis en place des mesures d'éloignement physique, nettoyé et désinfecté les endroits clés, préparé de la nourriture, distribué le courrier et les envois postaux prioritaires, et réaménagé la Chambre et les salles de comité pour permettre la tenue de délibérations hybrides.



Comme tant d'autres, les membres de notre personnel ont dû s'adapter et modifier leur façon de travailler pendant la pandémie. Dans les coulisses, des centaines d'employés travaillaient également de la maison pour répondre aux besoins des députés et du personnel sur place. Ce qui est resté inchangé tout au long de cette période, c'est leur travail d'équipe et leur soutien mutuel.

“

En tant que greffière du Comité permanent de la santé, je me sens vraiment chanceuse d'avoir vécu cette expérience même si cela n'a pas été facile. Je n'ai jamais vu tant de gens travailler aussi fort pour que ces réunions aient lieu, et la plupart d'entre eux ont dû composer avec des difficultés familiales. Nous avons tous trouvé de nouveaux moyens de communiquer rapidement et efficacement avec les députés afin que tout puisse bien fonctionner.

– Erica Pereira, greffière de comité



Prorogation et nouvelle session du Parlement

Une proclamation prorogeant la 1^{re} session de la 43^e législature a été émise le 18 août 2020.

Le Parlement a repris ses travaux le mercredi 23 septembre 2020, lorsque la 2^e session de la 43^e législature s'est ouverte avec le discours du Trône.

Cette cérémonie se déroule généralement en présence de centaines de personnes : les parlementaires actuels, d'anciens parlementaires, des membres du personnel, des membres des Forces armées, des juges de la Cour suprême et des invités. Cependant, compte tenu de la situation actuelle causée par la pandémie de COVID-19, la cérémonie a été très différente cette année, avec des mesures d'éloignement en place et beaucoup moins de participants, c'est-à-dire un petit nombre de sénateurs et de députés de la Chambre des communes.



Le sergent d'armes (portant la masse), le Président et le greffier arrivent dans la salle du Sénat pour la lecture du discours du Trône, qui a ouvert la 2^e session de la 43^e législature.

Préserver le patrimoine et la culture



© Public Services and Procurement Canada / © Services publics et Approvisionnement Canada

La réhabilitation de l'édifice du Parlement

Symbole de la démocratie canadienne et lieu de travail des parlementaires, l'édifice du Parlement continue de faire l'objet de travaux de réhabilitation, même pendant la pandémie. La restauration et la préservation de cet édifice majestueux constituent le plus important projet de rénovation d'un édifice patrimonial jamais entrepris au Canada ainsi que le plus complexe.

La voix de la nation résonne toujours

Carillonneur du Dominion, la D^{re} Andrea McCrady a poursuivi ses prestations musicales depuis la Tour de la Paix après que les cloches se sont tues brièvement dans les premiers jours de la pandémie. Malgré la fermeture pour rénovation de l'édifice du Parlement, ses prestations continuent d'être diffusées en direct pour que tous les Canadiens puissent les écouter.

- [Consultez le programme quotidien du carillon pour écouter des récitals en direct](#)
- [Regardez un concert spécial du temps des Fêtes d'un bout à l'autre du pays](#)



Nomination d'une nouvelle poète officielle du Parlement

Le 1^{er} janvier 2021, Louise Bernice Halfe – Sky Dancer a été nommée neuvième poète officielle du Parlement. Choisie par le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes pour un mandat de deux ans, la poète officielle du Parlement compose des poèmes qui seront utilisés au Parlement lors d'occasions importantes, parraine des séances de lecture de poésie et fait la promotion de l'importance de la poésie et de la littérature dans la vie des Canadiens.

[Renseignez-vous sur l'actuelle poète officielle du Parlement et découvrez sa sélection de poèmes](#)



Portrait des députés

Lorsqu'elle s'est réunie pour la première fois en 1867, la Chambre des communes comptait 181 députés. Aujourd'hui, le nombre de députés est passé à 338 pour tenir compte de la croissance démographique du Canada. Chaque député est élu pour représenter une circonscription à la Chambre. La population du Canada a augmenté depuis 1867, tout comme le nombre de circonscriptions et de députés élus pour les représenter.



DANS CETTE SECTION

[Les circonscriptions](#) >

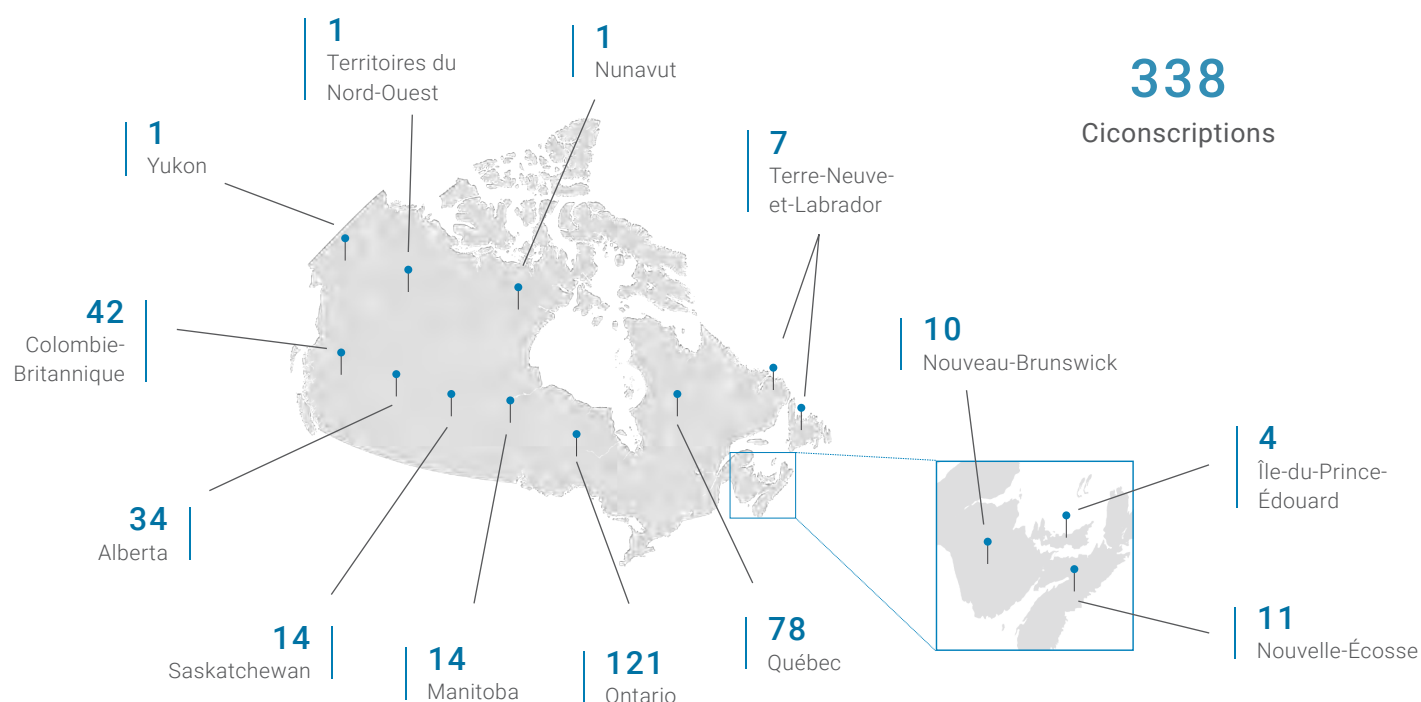
[Au service des Canadiens de tout le pays](#) >

[À propos des députés](#) >

Les circonscriptions

Les 338 circonscriptions du Canada (également appelées « comtés » ou « circonscriptions électorales ») ont chacune un représentant à la Chambre des communes. Chacun de ces représentants, appelés « députés », assure un lien direct entre le Parlement et les Canadiens en exprimant les points de vue de ses commettants et en défendant leurs intérêts à la Chambre des communes.

- [Trouvez le député de votre circonscription](#)
- [Trouvez l'adresse du bureau de circonscription de votre député](#)



Les députés et leurs équipes traitent chaque année des milliers de demandes de renseignements de la part de commettants qui souhaitent avoir accès aux programmes et aux services du gouvernement fédéral, tels que :



Assurance-emploi



Pensions d'invalidité



Soutien aux anciens combattants



Passeports et immigration

Par ailleurs, les députés se sont employés activement à continuer de fournir des services dans le contexte de la pandémie. Des mesures ont été mises en place pour qu'ils puissent communiquer efficacement avec leurs commettants et adapter leurs bureaux de circonscription à la situation.



Pour répondre aux besoins des commettants, certains députés des grandes circonscriptions peuvent choisir d'ouvrir plus d'un bureau. Par exemple, la circonscription du **Labrador** est la moins peuplée (27 197 commettants), mais elle compte trois bureaux de circonscription répartis sur une superficie de 297 330 km².

Au service des Canadiens de tout le pays

Le Canada est un pays vaste. Non seulement la taille et la population des circonscriptions fédérales varient, mais chaque circonscription a également sa propre vision, ses propres préoccupations et besoins. Les députés qui représentent des circonscriptions vastes et géographiquement complexes doivent relever des défis uniques en raison de la distance sur laquelle ces circonscriptions s'étendent, d'une répartition de la population souvent atypique et de réseaux de transport et de communication limités. Dans certaines circonscriptions, il faut parcourir des centaines de kilomètres pour rencontrer les commettants.

Reconnaître les besoins des circonscriptions de grande taille et éloignées

Les députés représentant des circonscriptions plus vastes ou éloignées peuvent avoir besoin de ressources supplémentaires pour offrir le même niveau de service que leurs homologues. À l'heure actuelle, un supplément géographique est ajouté au budget de fonctionnement de 158 députés pour tenir compte des besoins particuliers des grandes circonscriptions couvrant un territoire de 500 km² ou plus. Par ailleurs, les députés qui représentent des régions du pays où les infrastructures de transport et de communication peuvent être limitées (35 circonscriptions du genre figurent à l'annexe 3 de la *Loi électorale du Canada*, notamment les circonscriptions du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut) reçoivent un supplément additionnel.

➤ [Pour en savoir plus sur les budgets et les ressources alloués aux députés, consultez le *Manuel des allocations et des services aux députés*](#)



Sur le plan géographique, le Nunavut est la plus grande circonscription fédérale, couvrant une superficie de 2,1 millions de km². C'est plus de 20 % du territoire canadien!

Les députés peuvent compter sur le soutien des employés de leur bureau de circonscription pour les aider à s'acquitter d'un certain nombre de fonctions, telles que :

- fournir de l'aide et des conseils aux commettants concernant l'accès aux programmes et aux services fédéraux;
- défendre des groupes d'intérêts locaux;
- communiquer les politiques et les priorités du parti (le cas échéant);
- jouer un rôle actif au sein de la communauté et assister à des activités communautaires;
- recueillir des renseignements sur les besoins de leur région et les communiquer au gouvernement.



La circonscription de **Toronto-Centre** est la plus petite circonscription fédérale, couvrant à peine 6 km². Cependant, elle est située dans le centre-ville de Toronto, l'un des quartiers les plus multiethniques et les plus densément peuplés du Canada.

Soutenir les régions densément peuplées

Les circonscriptions urbaines ont leurs propres préoccupations, comme des coûts d'hébergement élevés, des conditions socioéconomiques variées et des problèmes d'immigration ou d'établissement.

La représentation de circonscriptions à forte densité de population et aux besoins diversifiés peut être un défi de taille pour les députés et le personnel de leur bureau de circonscription. Un supplément progressif par électeur s'ajoute ainsi au budget de fonctionnement d'un député lorsque les listes électorales définitives de la circonscription, publiées par le directeur général des élections après chaque élection, comptent au moins 70 000 électeurs.



La circonscription d'**Edmonton—Wetaskiwin** est celle qui est la plus peuplée du Canada, avec 158 749 commettants (données du recensement de 2016). La population d'Edmonton—Wetaskiwin a augmenté de 43,5 % depuis la création de la circonscription lors du redécoupage des circonscriptions électorales qui a suivi le recensement de 2011.



Le redécoupage des circonscriptions

Pour refléter les changements et les mouvements de la population, les limites des circonscriptions électorales du Canada sont révisées. Conformément à la Constitution et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, les circonscriptions canadiennes sont revues et modifiées après chaque recensement décennal (tous les 10 ans) pour tenir compte des changements et des mouvements démographiques.

Le dernier redécoupage a commencé en 2012, à partir des données du recensement de 2011, et il a entraîné un décret de représentation électorale qui a fait passer de 308 à 338 le nombre de circonscriptions au Canada. Ces nouvelles circonscriptions sont entrées en vigueur lors de la première élection fédérale déclenchée après le 1^{er} mai 2014, soit l'élection fédérale du 19 octobre 2015. Le prochain recensement a lieu en 2021.

Qu'est-ce qu'un électeur? Qu'est-ce qu'un commettant?

On entend par électeur tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus le jour du scrutin. Le terme « électorat » est utilisé pour définir un groupe d'électeurs; il peut être utilisé pour définir les électeurs d'un pays entier ou les électeurs d'une circonscription. Un votant est une personne qui a le droit de vote et qui exerce ce droit.


Les résidents d'une circonscription comprennent également les nouveaux immigrants, les résidents permanents et les personnes de moins de 18 ans. Même si ces personnes n'ont pas le droit de vote, elles sont tout de même représentées par la personne élue et sont considérées comme des « commettants ».


À propos des députés

Les députés en chiffres

Depuis plus de 150 ans, les députés défendent les principes et les usages de la démocratie canadienne en représentant les citoyens qui les ont élus. Néanmoins, le Parlement ne cesse d'évoluer.

Au 31 mars 2021

 30% Sièges occupés par des femmes

 12% Sièges occupés par des députés nés à l'étranger

53 Âge moyen des députés

La position des partis

Un parti doit compter au moins 12 sièges pour être reconnu comme un parti officiel à la Chambre des communes. Les partis reconnus reçoivent des fonds pour la recherche et pour leur personnel. Ils peuvent également prendre une plus grande part aux délibérations de la Chambre et de ses comités.

SIÈGES DÉTENUS PAR CHAQUE PARTI POLITIQUE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

154

Parti libéral du Canada

32

Bloc Québécois

3

Parti vert du Canada

120

Parti conservateur du Canada

24

Nouveau Parti démocratique

5

Députés indépendants

- [Renseignez-vous sur les députés actuels et la position des partis à la Chambre des communes](#)
- [Renseignez-vous sur le rôle des partis politiques au Parlement du Canada](#)
- [Consultez la liste des chefs de parti et des agents supérieurs de la Chambre](#)

Activités des députés

La pandémie a entraîné des changements importants dans la façon dont les députés effectuent leur travail. Notre institution, ancrée dans plus de 150 ans de coutumes, de pratiques et de traditions, a dû, plus que jamais, faire preuve d'innovation et de souplesse pour s'adapter afin que les parlementaires puissent continuer à s'acquitter de leurs fonctions, même lorsqu'ils ne pouvaient pas être présents sur la Colline du Parlement.



DANS CETTE SECTION

- Dates clés à la Chambre durant la pandémie >
- À la Chambre >
- Les comités >
- Activités internationales et interparlementaires >

Dates clés à la Chambre durant la pandémie

13 mars 2020

La Chambre ajourne les séances prévues jusqu'au 20 avril 2020. L'enceinte de la Chambre des communes est fermée aux visiteurs, les visites publiques ainsi que les activités parlementaires et les autres événements sont annulés, et les voyages des comités sont suspendus.

24 mars 2020

La Chambre adopte des mesures législatives urgentes liées à la pandémie, notamment une motion qui permet aux comités permanents de la santé et des finances de se réunir virtuellement.

31 mars 2020

Le Comité permanent de la santé se réunit par téléconférence. C'est la première fois qu'un comité de la Chambre des communes se réunit de cette façon.

9 avril 2020

Le Comité permanent de la santé se réunit par vidéoconférence, ce qui en fait la première réunion de comité par vidéoconférence à la Chambre des communes.

11 avril 2020

La Chambre permet à quatre autres comités de se réunir à distance.

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC) reçoit le mandat d'étudier comment les procédures de la Chambre pourraient être temporairement modifiées pour s'adapter à la pandémie.

28 avril 2020

La première réunion virtuelle du COVI a lieu. En tout, 294 députés y participent.

27 mai 2020

Une première réunion hybride du COVI a lieu : un nombre limité de députés sont présents en Chambre, tandis que d'autres y participent virtuellement.

Mars

22 mars 2020

Le Président rappelle la Chambre pour qu'elle reprenne ses travaux le 24 mars.

À quel moment la Chambre peut-elle être rappelée?

Entre le 16 mars et le 18 août 2020, la Chambre a siégé 14 fois. De ces 14 séances, 6 sont le résultat d'un rappel de la Chambre. Auparavant, la Chambre n'avait été rappelée que 12 fois depuis le début de la Confédération.

Lorsque la Chambre est ajournée, le Président peut la rappeler avant la date prévue de sa reprise. La décision de rappeler la Chambre est prise par le Président, après que le gouvernement en a fait la demande, s'il est convaincu qu'il est dans l'intérêt public de réunir la Chambre avant le moment fixé.

[Renseignez-vous sur les rappels de la Chambre](#)

[Voyez quand et pourquoi la Chambre a déjà été rappelée \(de 1867 à 2019\)](#)

Avril

20 avril 2020

La Chambre convient de mettre sur pied le Comité spécial sur la pandémie de la COVID-19 (COVI) pour se pencher sur la réponse à la pandémie au Canada. Le COVI est présidé par le Président et est composé de tous les députés.

Mai

15 mai 2020

Le comité PROC dépose son rapport intitulé « Fonctions parlementaires et pandémie de la COVID-19 » à la Chambre.

8 juillet 2020

La première séance de la Chambre des communes se déroule en mode hybride; certains députés y participent en personne et d'autres par vidéoconférence.

Juillet

Août

18 août 2020

La première session de la 43^e législature est prorogée.

23 septembre 2020

La deuxième session de la 43^e législature s'ouvre par le discours du Trône, prononcé au Sénat par la gouverneure générale.

La Chambre adopte une motion autorisant des réunions en mode hybride pour tous les travaux de la Chambre et des comités et revient à son calendrier des séances régulier.

Septembre

28 septembre 2020

La Chambre tient son premier vote hybride. Certains députés votent en Chambre et d'autres par vidéoconférence.

Janvier

25 janvier 2021

Après la période d'ajournement hivernale habituelle, les séances de la Chambre reprennent et une motion est adoptée pour poursuivre les travaux hybrides.

Février

25 février 2021

Les leaders parlementaires de tous les partis reconnus conviennent qu'un système de vote électronique mis au point par l'Administration de la Chambre sera prêt à être utilisé par les députés participant à distance, à partir du jour de séance suivant et jusqu'au 23 juin 2021.

8 mars 2021

La Chambre tient son premier vote en utilisant le nouveau système de vote électronique.

Mars



> Dans cette vidéo, le Président Rota donne un aperçu de la façon dont le Parlement s'est adapté aux conditions découlant de la pandémie afin de continuer à soutenir le système démocratique canadien

À la Chambre

La Chambre est le lieu où les députés se réunissent pour débattre de questions importantes pour les Canadiens, demander des comptes au gouvernement, recevoir des documents tels que ceux préparés par les ministères et organismes, ainsi que débattre de projets de loi et voter sur ceux-ci. La présidence de toutes ces activités est assurée par le Président de la Chambre et les autres présidents de séance.

Plus précisément, le travail des députés à la Chambre des communes consiste à :



examiner les projets de loi et les motions, et à en débattre;



adopter des résolutions sur des questions d'intérêt public;



examiner les dépenses publiques : aucun fonds public ne peut être dépensé sans l'approbation préalable de la Chambre;



présenter des pétitions (en version papier ou électronique) au nom du public.



tenir le gouvernement responsable en posant des questions orales ou en faisant des demandes de renseignements sur les politiques et les activités du gouvernement;

L'année 2020 fut une année sans précédent dans l'histoire de la Chambre, et une année où l'innovation et la souplesse ont permis d'assurer la pérennité de la démocratie parlementaire au Canada.

Dans les premiers mois de la pandémie, entre mars et août 2020, les travaux de la Chambre ont été adaptés pour permettre aux députés de s'acquitter de leurs fonctions parlementaires. Avec l'ouverture de la deuxième session de la 43^e législature, le 23 septembre 2020, la Chambre revient à son calendrier des séances régulier et à son ordre du jour normal, en ayant recours à un mode hybride où certains députés sont présents en Chambre et d'autres ont la possibilité de participer aux débats et aux votes par vidéoconférence. Au cours des mois suivants, la Chambre a débattu de projets de loi et de motions portant sur la COVID-19 et sur un large éventail d'autres sujets, notamment l'environnement, les modifications au *Code criminel*, les pêcheries, les accords commerciaux, les droits linguistiques et la politique étrangère.



Les mesures d'adaptation prises à la Chambre

Plusieurs changements ont été apportés à la Chambre pour protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes travaillant sur place, y compris des députés, de leur personnel et des employés de l'Administration de la Chambre.

Afin de respecter les exigences de distanciation physique, l'application de certains articles du Règlement de la Chambre des communes a été suspendue. Un nombre limité de députés peuvent être présents en Chambre pendant les séances, et ceux-ci peuvent désormais prendre la parole à partir de n'importe quel siège de la Chambre.

De plus, lorsque la Chambre le permet, de nombreux députés peuvent participer aux activités parlementaires par vidéoconférence. Depuis septembre 2020, le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics de la Cité parlementaire.



Cette année, le Président a joué un rôle de premier plan en aidant les députés à s'adapter aux nouvelles façons de participer aux travaux, notamment au moyen de déclarations à la Chambre au sujet des votes par vidéoconférence et du port du masque à la Chambre.

➤ [Regardez un montage du Président rappelant aux députés de mettre leurs microphones en sourdine à la Chambre](#)



Deux grands écrans ont été installés de part et d'autre du fauteuil du Président pour permettre aux députés de voir leurs collègues qui participent à distance.



Les lignes directrices pour les séances hybrides de la Chambre

Les lignes directrices suivantes guident l'approche adoptée par la Chambre pour ses délibérations hybrides, autant en Chambre qu'en comité. Le Président les a présentées pour la première fois au comité PROC en avril 2020.

1. Les droits, immunités et privilèges de la Chambre et des députés doivent être respectés.
2. L'interprétation simultanée, en français et en anglais, doit être offerte aux députés. Les mécanismes permettant l'interprétation des travaux en langues autochtones doivent eux aussi être maintenus.
3. Tous les députés doivent pouvoir participer aux séances, tout en sachant que la connectivité peut varier d'une circonscription à l'autre.
4. Les modifications apportées aux règles et aux pratiques de la Chambre ne doivent en aucun cas remettre en question la validité juridique des séances.
5. Les modifications aux règles et aux pratiques de la Chambre doivent se limiter à ce qui est temporairement nécessaire à leur mise en œuvre.
6. L'enregistrement vidéo des séances de la Chambre doit être accessible, comporter un sous-titrage en français et en anglais, et être disponible en direct et sur demande pour diffusion aux téléspectateurs de tout le Canada.



Les pages de la Chambre des communes travaillent aux côtés des députés de la Chambre pour leur offrir un large éventail de services, notamment la collecte et la distribution de documents.

- Regardez-les chanter le « Ô Canada » de façon virtuelle pour la toute première fois en juin 2020
- Renseignez-vous sur le Programme des pages



Natalie Foster, greffière au Bureau, prenant les votes par appel nominal lors des délibérations hybrides et s'assurant de l'enregistrement du vote de chaque député.

Le vote au Parlement hybride

Du 28 septembre 2020 au 25 février 2021, les votes lors des séances hybrides se sont déroulés de la manière habituelle, soit par appel nominal, chaque député étant appelé à voter à tour de rôle. Les députés présents à la Chambre devaient se lever pour faire inscrire leur nom, tandis que ceux qui participaient par vidéoconférence devaient, leur tour venu, activer le son de leur microphone pour indiquer comment ils souhaitaient voter. Le 25 février 2021, une nouvelle application de vote électronique développée par l'Administration de la Chambre a été approuvée pour être utilisée à compter de la séance suivante.

Le 8 mars 2021, les députés participant à distance ont utilisé pour la première fois le nouveau système de vote électronique et ont enregistré leur vote à partir de leurs appareils mobiles. Les députés présents à la Chambre ont continué de voter par appel nominal. L'application de vote permet aux députés de voter en toute sécurité et de façon plus efficace que par vidéoconférence. Cette application illustre bien la façon dont la Chambre a su tirer parti de la technologie pendant la pandémie. Elle est l'aboutissement des efforts concertés d'une équipe d'employés de l'Administration de la Chambre possédant une expertise technique et parlementaire.

- [Regardez cette vidéo pour en savoir plus sur le vote dans un Parlement hybride](#)
- [En savoir plus sur le développement du système de vote électronique](#)

Les comités

Les comités rendent possibles des discussions approfondies sur une variété de sujets. En règle générale, des ministres, des fonctionnaires, des citoyens, des experts et des représentants d'organismes sont invités à se présenter devant les comités pour communiquer des renseignements pertinents pour une étude. Lorsque la COVID-19 a été déclarée pandémie mondiale en mars 2020, l'enceinte de la Chambre des communes a été fermée aux visiteurs, les voyages des comités ont été suspendus et tous les événements et activités parlementaires prévus dans l'enceinte ont été annulés. Ces mesures ont considérablement modifié les activités des comités.

Au début de la pandémie, la Chambre a autorisé des comités à se réunir pour étudier les effets de la COVID-19. Le Comité permanent de la santé a repris ses travaux le 31 mars 2020, par téléconférence. Peu de temps après, d'autres comités ont emboîté le pas et se sont réunis par téléconférence avant de passer rapidement à la vidéoconférence.

Le jeudi 9 avril 2020, le Comité permanent de la santé est devenu le premier comité à se réunir par vidéoconférence en ayant recours à la webdiffusion plutôt qu'à la téléconférence. Dans les mois qui ont suivi, le comité a reçu de nombreux mémoires et entendu plus de 170 témoins dans le cadre de son étude sur la réponse canadienne au nouveau coronavirus. En coulisse, les conseillers juridiques et législatifs de la Chambre des communes ont étudié cette imposante documentation afin d'assurer la protection de la vie privée des Canadiens, de la sécurité nationale et des renseignements contractuels confidentiels, tout en soutenant l'important travail du comité.

- [Liste des comités permanents et mixtes](#)
- [En savoir plus sur les comités](#)
- [Parcourez la liste des réunions des comités et regardez ou écoutez toutes les réunions publiques](#)

Qu'est-ce que le COVI?

Le Comité spécial sur la pandémie de la COVID-19 (COVI) a été mis sur pied pour examiner les annonces ministérielles et permettre aux députés de présenter des pétitions et de poser des questions aux ministres, y compris au premier ministre, sur la pandémie. Le COVI a tenu 25 réunions : 7 par vidéoconférence, 4 en personne avec un nombre limité de députés et 14 en mode hybride lors desquelles certains députés étaient présents en Chambre, tandis que d'autres participaient par vidéoconférence.



Le Président, le greffier de la Chambre des communes et le personnel administratif se livrent à un exercice de simulation pour se préparer aux futures réunions virtuelles et hybrides des comités.



La reprise des travaux des comités

Les perturbations occasionnées par la pandémie ont entraîné certains inconvénients; toutefois, les comités se sont rapidement adaptés afin de reprendre leurs réunions. Ils ont tenu de multiples réunions avec de nombreux témoins et ont produit d'importants rapports jusqu'à la fin de la première session de la 43^e législature.

La deuxième session de la 43^e législature s'est ouverte à l'automne. Les comités s'étaient adaptés aux circonstances et avaient adopté de nouvelles pratiques, notamment les réunions virtuelles et hybrides, la comparution virtuelle des témoins et même le dépôt numérique des rapports. Depuis, le travail essentiel des comités se poursuit, comme en témoignent les examens de projets de loi majeurs, notamment l'étude du projet de loi C-7, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)* par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, ainsi que les rapports de fond comme le rapport du Comité permanent des finances sur les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2021.



La comparution dans les comités en temps de pandémie

Le contexte actuel de la COVID-19 empêche les témoins d'assister aux réunions en personne. Ils y assistent plutôt par vidéoconférence, généralement depuis leur domicile ou leur bureau. Soucieuse que les témoins disposent d'un équipement adéquat pour participer aux réunions de comité, l'Administration de la Chambre leur fournit désormais des casques d'écoute. La Chambre apporte également un soutien continu aux députés et aux témoins, avant la réunion et pendant celle-ci, notamment en effectuant des tests techniques pour s'assurer d'une bonne connectivité et de la fonctionnalité des équipements.

De nouvelles façons de travailler

Le passage du mode présentiel au mode virtuel en raison de la pandémie a exigé d'adapter considérablement les moyens de communication entre les présidents et les greffiers de comité pendant les réunions.

Auparavant, lors des réunions en personne, le greffier était assis à côté du président à la table du comité, ce qui facilitait la communication et l'échange de conseils. En mode virtuel, pour pallier l'éloignement physique, la technologie joue un rôle important. Une panoplie de méthodes et d'outils sont désormais utilisés pendant les réunions, notamment la voix par protocole Internet, la messagerie texte et les applications de messagerie et de clavardage en ligne.

Quels sont les rôles du président de comité et du greffier de comité?

Les présidents de comité sont des députés qui exercent des responsabilités liées à l'administration, à la représentation et à la procédure. Ce sont eux qui convoquent les réunions de comité, décident de l'ordre du jour, président les réunions et présentent les rapports des comités à la Chambre de communes. Ils travaillent en étroite collaboration avec les greffiers de comité, des professionnels impartiaux et indépendants de l'Administration de la Chambre qui agissent à titre d'agents procéduraux et administratifs de comité.



Les activités internationales et interparlementaires

La diplomatie parlementaire fait référence au dialogue et à la coopération entre les législateurs du monde entier. Qu'il s'agisse d'accueillir des parlementaires et des dignitaires en visite à la Chambre des communes ou de prendre part à des délégations pour rendre visite à des assemblées législatives étrangères ou assister à des conférences internationales, les députés jouent un rôle actif dans la diplomatie parlementaire.

➤ [Apprenez-en davantage sur la participation du Canada à la diplomatie parlementaire](#)

Le 11 mars 2020, le Conseil interparlementaire mixte a ordonné un moratoire sur tous les voyages internationaux et les délégations entrantes. Compte tenu de ces restrictions, le Parlement a dû pratiquer la diplomatie autrement, et il a rapidement recentré ses efforts sur l'organisation et le soutien des réunions virtuelles des associations et des appels de courtoisie dans le cadre des activités internationales et interparlementaires. Pour le Président, le nombre d'appels virtuels est demeuré élevé, non seulement avec des membres du corps diplomatique résidant à Ottawa, mais aussi avec ses homologues du G7 et du monde entier, notamment dans le contexte de la pandémie et de la réponse du Parlement à celle-ci.

L'année dernière, le Président a participé à un certain nombre d'événements virtuels internationaux et interparlementaires importants, dont les suivants :

- **la Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement de l'Union interparlementaire pour la démocratie** en août 2020;
- **la Conférence des présidents du G7** en septembre 2020;
- **le webinaire de l'Association parlementaire du Commonwealth pour les présidentes et présidents d'assemblée : COVID-19 et les parlements indépendants**, le 25 novembre 2020;
- **la réunion du Comité permanent de la Conférence des présidents d'assemblée du Commonwealth**, le 18 janvier 2021;
- **la Conférence des présidents d'assemblée du Canada**, le 19 janvier 2021, en compagnie de la sénatrice Pierrette Ringuette.

Qu'est-ce que le Conseil interparlementaire mixte?

Le Canada fait partie de 13 associations parlementaires qui défendent les intérêts du pays à l'étranger. Le Conseil interparlementaire mixte (CIM) se prononce sur toutes les questions budgétaires et administratives relatives aux associations parlementaires. Le CIM examine également l'activité du Parlement en rapport avec les associations et les groupes interparlementaires reconnus.

➤ [Apprenez-en davantage sur le CIM](#)



Le Président participant à la réunion virtuelle du Comité permanent de la Conférence des présidents d'assemblée du Commonwealth.

Malgré les restrictions de voyage empêchant la participation en personne aux conférences et aux réunions d'associations, la diplomatie parlementaire n'a pas ralenti le rythme l'année dernière. Les parlementaires canadiens ont participé à plus de 200 événements virtuels organisés par les différents groupes interparlementaires et associations parlementaires.

66^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, novembre 2020

Du 18 au 23 novembre 2020, l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN a participé à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, la première se déroulant entièrement en ligne. Réunissant des parlementaires des pays membres de l'OTAN et des pays partenaires, la session a permis d'étudier des rapports provisoires et d'entendre des experts et des fonctionnaires sur un large éventail de questions concernant l'Alliance.

46^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, janvier 2021

La délégation parlementaire de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé à la 46^e session de l'Assemblée, du 28 au 29 janvier 2021. Plus de 350 participants issus de 46 sections ont assisté à la session annuelle intitulée « Les parlements francophones face à la crise de la COVID-19, perspectives pour demain ».

5^e rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas, mars 2021

Le Canada est l'un des 35 membres de ParlAmericas, une association qui offre aux parlementaires une tribune pour échanger avec leurs homologues de l'hémisphère sur d'importantes questions bilatérales et multilatérales.

Du 15 au 26 mars, l'association a organisé une série de sessions sur le thème de la lutte contre la désinformation pour promouvoir un discours public responsable.



Les délégués échangeant leurs points de vue et leurs expériences sur la désinformation et la responsabilité démocratique avec leurs homologues des Amériques et des Caraïbes à titre de membres du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas.

L'Administration de la Chambre des communes

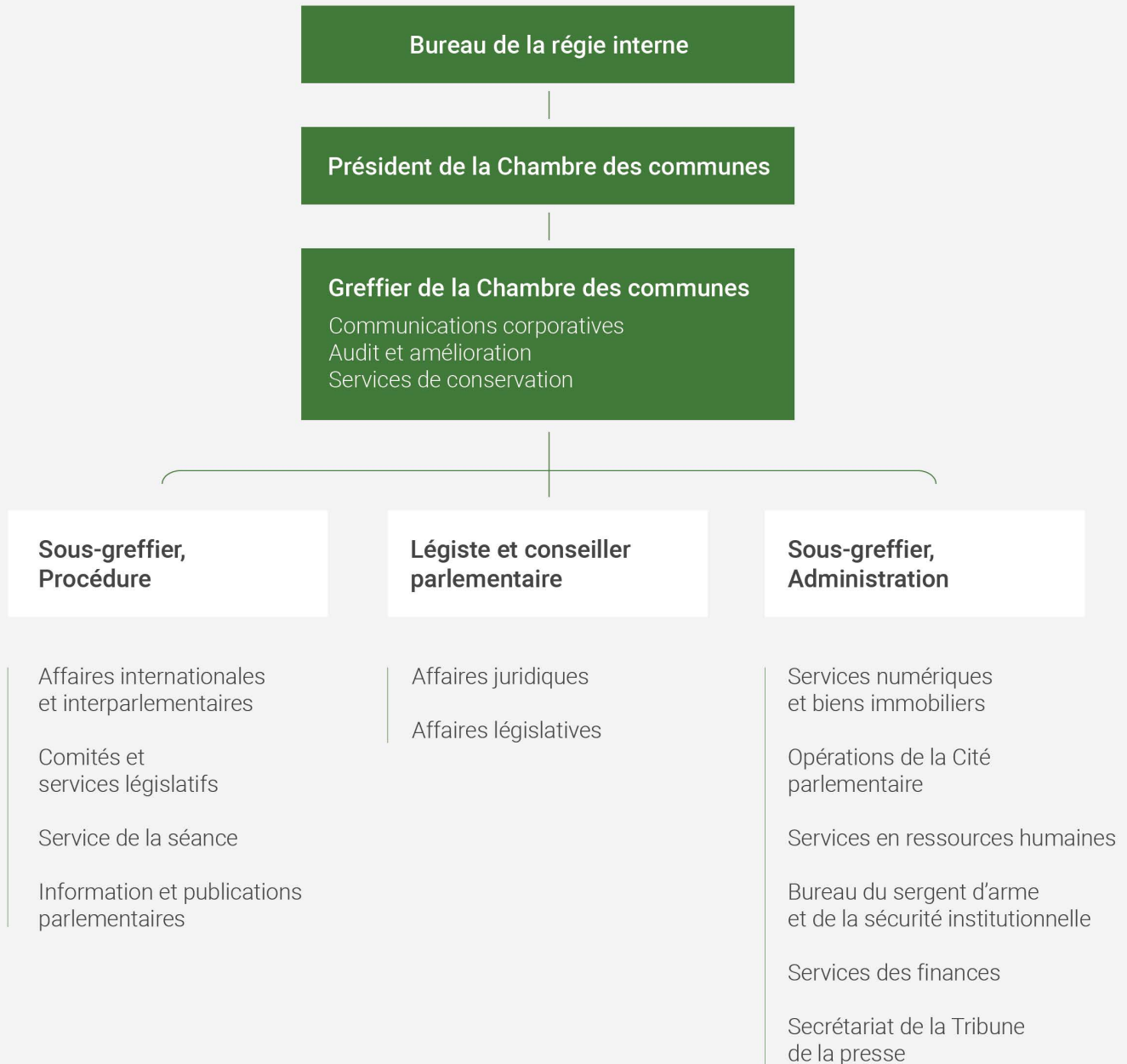
L'Administration de la Chambre des communes appuie fièrement l'institution du Parlement et ses députés. Elle s'efforce de fournir les services, l'infrastructure et les conseils dont les députés ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus et dans leurs bureaux de la Colline du Parlement et de circonscription.



DANS CETTE SECTION

[Notre organisation](#) >

Notre organisation



BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Bureau de régie interne (BRI) est l'organe directeur de la Chambre des communes. Aux termes de la *Loi sur le Parlement du Canada*, il est « chargé des questions financières et administratives intéressant : a) la Chambre des communes, ses locaux, ses services et son personnel, b) les députés ».

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

À titre de président du BRI, et d'administrateur en chef de l'Administration de la Chambre, le Président assure la direction et la gestion générales de l'Administration.

GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Premier dirigeant de l'Administration, le greffier de la Chambre des communes est chargé de la gestion courante des opérations de la Chambre. Il est au service de tous les députés et doit agir de manière impartiale et avec discrétion. Le greffier authentifie également toutes les décisions de la Chambre, tient des comptes rendus des délibérations et donne des conseils sur l'interprétation des règles, des usages et de la jurisprudence parlementaires.

De plus, le greffier supervise les fonctions suivantes :

COMMUNICATIONS CORPORATIVES

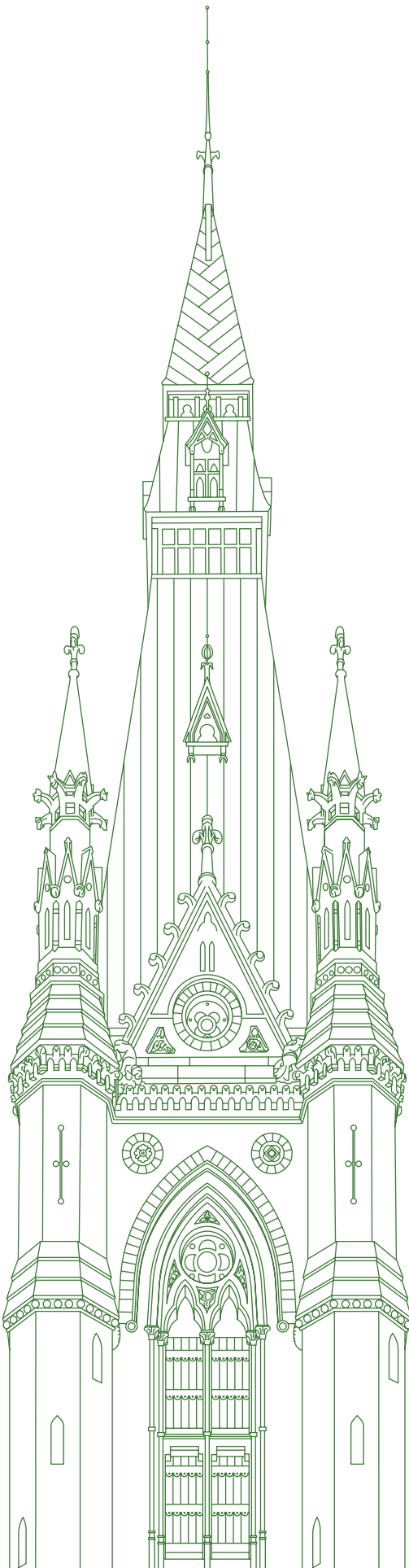
L'équipe des Communications corporatives fournit au BRI, au bureau du Président, au greffier et à l'Administration de la Chambre des conseils, des analyses, des produits ainsi que des outils stratégiques et centralisés, de même qu'un soutien en matière de communication stratégique, d'image de marque, de communication en période de crise, de médias sociaux et de relations avec les médias.

AUDIT ET AMÉLIORATION

La Direction de l'audit et de l'amélioration aide l'organisation à exécuter sa mission grâce à des activités d'assurance et de consultation qui visent à ajouter de la valeur à ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, ainsi qu'à améliorer sans cesse les processus et les services aux députés.

SERVICES DE CONSERVATION

Les Services de conservation offrent des conseils à l'institution en matière de patrimoine et sont responsables de la collection de la Chambre des communes, qui comprend 5 000 objets, dont des portraits officiels, des peintures historiques et d'autres œuvres d'art, ainsi que des objets de cérémonie et des meubles. Le carillon de la Tour de la Paix relève aussi de sa compétence.



LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE

En sa qualité de premier conseiller juridique de la Chambre des communes, le légiste et conseiller parlementaire assure la prestation de services juridiques et législatifs au Président, au BRI, aux députés, aux comités, au greffier et à l'Administration de la Chambre.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les Affaires juridiques offrent un éventail complet de conseils et de services juridiques à la Chambre en tant qu'institution, au Président, au BRI, aux députés, aux comités et à l'Administration de la Chambre. Les conseillers juridiques se spécialisent dans divers domaines du droit, comme le droit parlementaire, le droit constitutionnel, le droit du travail et le droit des contrats. En outre, cette équipe peut intervenir dans les procédures judiciaires au nom de la Chambre des communes et des députés pour assurer le respect de leurs privilèges et de leur immunité parlementaires.

AFFAIRES LÉGISLATIVES

Les Affaires législatives participent à la rédaction de projets de loi émanant des députés et des motions qu'ils proposent pour modifier des projets de loi provenant du gouvernement. De plus, elles voient à l'impression des projets de loi provenant du gouvernement et des députés à mesure qu'ils cheminent dans le processus législatif. Les Affaires législatives s'assurent que les projets de loi comportant des amendements approuvés par la Chambre ou par ses comités sont correctement imprimés et réimprimés en vue de leur adoption, puis de leur promulgation par le Parlement.



SERVICES DE LA PROCÉDURE

Les Services de la procédure fournissent une vaste gamme de conseils en matière de procédure et de législation au Président, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre des communes. De plus, ils effectuent des recherches et donnent de la formation sur les usages parlementaires, et ils coordonnent la participation des députés à des activités internationales et interparlementaires. Ce secteur administratif produit des comptes rendus des activités parlementaires dans les deux langues officielles, notamment la transcription des débats à la Chambre et les procès-verbaux des réunions des comités.

COMITÉS ET SERVICES LÉGISLATIFS

La Direction des comités et des services législatifs fournit un soutien sur le plan administratif et de la procédure à tous les comités permanents, spéciaux, législatifs et mixtes de la Chambre des communes. Il lui incombe également de fournir des conseils en matière de procédure au Président et aux députés en ce qui concerne la législation.

AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERPARLEMENTAIRES

La Direction des affaires internationales et interparlementaires — une direction conjointe du Sénat et de la Chambre des communes — assure la coordination des relations et des activités extérieures du Parlement du Canada. Elle offre un service de soutien aux deux Présidents dans le cadre d'échanges avec leurs homologues et elle appuie les activités des associations parlementaires et des groupes interparlementaires reconnus, tant au Canada qu'à l'étranger, ainsi que les visites officielles des dignitaires et des chefs d'État et les conférences organisées par le Parlement du Canada.

SERVICE DE LA SÉANCE

La Direction du service de la séance est chargée de soutenir les activités de la Chambre, ce qui comprend la production des publications parlementaires, la gestion du Programme des pages et la coordination des affaires émanant des députés. Elle offre également un service de recherche, des conseils et des renseignements sur la procédure parlementaire.

INFORMATION ET PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES

La Direction de l'information et des publications parlementaires est responsable de la coordination des activités relatives aux technologies de l'information des Services de la procédure; de la mise en œuvre de stratégies pour la gestion de son fonds de renseignements; de la production d'un procès-verbal des débats, des délibérations et des témoignages de la Chambre et de ses comités; de l'indexation analytique des principales publications de la Chambre et des comités; et de l'orientation stratégique quant à la diffusion du contenu numérique.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Le Bureau du sous-greffier, Administration, offre aux députés une vaste gamme de services en plus de l'infrastructure, du soutien et des conseils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires sur la Colline du Parlement et dans les circonscriptions. Il supervise plusieurs secteurs administratifs, à savoir les Services numériques et Biens immobiliers, le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle, les Services des finances, les Services en ressources humaines et les Opérations de la Cité parlementaire, et il soutient la mise en œuvre de leur plan et de leur vision unifiés. Le Bureau soutient les activités de planification stratégique et de production de rapports, de même que l'infrastructure technique et administrative du Secrétariat de la Tribune de la presse parlementaire canadienne. Il chapeaute la gestion et la maintenance des systèmes des ressources humaines et des finances.

BUREAU DU SERGENT D'ARMES ET DE LA SÉCURITÉ INSTITUTIONNELLE

Le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle est responsable de la sécurité dans l'enceinte de la Chambre des communes, de la tenue d'enquêtes, de la coordination de l'accès des visiteurs et de l'accès aux événements, de la sensibilisation en matière de sécurité et de l'administration des services de stationnement. De plus, il élabore et met en œuvre à l'échelle de la Chambre les politiques, les normes et les processus administratifs en matière de sécurité visant la prévention et la détection des risques et des menaces, ainsi que les interventions à cet égard. Il collabore étroitement avec d'autres partenaires en sécurité comme le Service de protection parlementaire.

SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES

Les Services en ressources humaines offrent aux députés et à leur personnel, ainsi qu'à l'Administration de la Chambre, un éventail de services de soutien dans les domaines de la gestion des talents, des relations avec les employés, de la paie et des avantages sociaux, de la santé et sécurité au travail et de l'efficacité organisationnelle.

SERVICES NUMÉRIQUES ET BIENS IMMOBILIERS

Les Services numériques et Biens immobiliers fournissent des services, des postes de travail et des produits modernes, sécurisés et économiques aux endroits et aux moments où en ont besoin les députés, l'Administration de la Chambre des communes et ses partenaires.

OPÉRATIONS DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE

Les Opérations de la Cité parlementaire fournissent aux députés et à l'Administration de la Chambre un soutien opérationnel efficace et moderne afin d'assurer la fonctionnalité du milieu de travail. Ce soutien comprend la prestation des services suivants : services des métiers, services aux locataires, allocation des pièces, services de restauration, services d'expédition et de messagerie, services de transport, services d'impression, et services d'entretien et de manutention du matériel.

SERVICES DES FINANCES

Les Services des finances sont chargés de fournir aux députés et à leur personnel, ainsi qu'à l'Administration de la Chambre, des services consultatifs et un soutien opérationnel dans les domaines de la planification des politiques et des finances, de la gestion financière et de la gestion du matériel et des contrats.

Rapport sur les résultats

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'Administration de la Chambre s'est adaptée à un nouvel environnement, tout en continuant à se concentrer sur sa mission d'appuyer le travail parlementaire des députés en se portant au-devant de leurs besoins par une prestation de services fluides, personnalisés et de qualité. Il aurait été impossible de prévoir les événements survenus au cours de l'exercice 2020-2021; toutefois, notre plan stratégique actuel, lancé en 2019, a continué de guider nos actions et nos réalisations tout au long de l'année.

DANS CETTE SECTION

Les priorités de l'Administration de la Chambre >

Faits marquants de 2020-2021 >

Information financière >



Les priorités de l'Administration de la Chambre

Le *Plan stratégique 2019–2022* s'articule autour de quatre grandes priorités. Celles-ci nous servent de feuille de route organisationnelle et guident les efforts collectifs que nous déployons en tant que membres d'une seule et même Chambre afin d'offrir des services exceptionnels aux députés.



L'amélioration de l'expérience client et l'excellence opérationnelle

L'Administration de la Chambre s'efforce d'être un chef de file en matière d'excellence du service offert, et ce, afin d'appuyer les députés et leur personnel dans leurs fonctions parlementaires — sur la Colline, dans les bureaux de circonscription et à l'étranger.



Des services intégrés et fluides

L'Administration de la Chambre offre une vaste gamme de services aux députés et à leur personnel afin de les aider à s'acquitter de leurs différentes fonctions. Nous veillons en tout temps à simplifier l'accès aux services afin de faciliter leur travail.



Un personnel habilité et mobilisé

Les gens que nous employons sont dévoués et professionnels. Notre but consiste à habilitier et à motiver nos employés à offrir des services exceptionnels. Pour ce faire, nous mettons en place les conditions propices à une culture d'innovation et de créativité qui mobilise nos employés aux aptitudes variées à tous les niveaux hiérarchiques. Cela favorise l'émergence de nouvelles idées qui nous permettent de mieux servir les députés et leur personnel.



Le renouvellement des espaces physiques et des services connexes

La Cité parlementaire est le siège de notre démocratie ainsi que le lieu où s'effectue une bonne partie du travail des députés et de leur personnel. Le programme de réhabilitation actuel, qui s'échelonne sur plusieurs décennies et qui est mis en œuvre en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada, nous donne l'occasion de rénover et de moderniser le cadre de travail physique et virtuel afin de répondre aux besoins des parlementaires.

Le **Bureau de régie interne**, organe directeur de la Chambre des communes, s'assure que les progrès réalisés par rapport au *Plan stratégique* sont communiqués chaque année dans le *Rapport aux Canadiens*.

Faits marquants de 2020-2021

L'année dernière a sans aucun doute mis notre plan stratégique à l'épreuve, mais nous avons progressé sur plusieurs fronts clés et trouvé des solutions créatives pour permettre à l'Administration de la Chambre de continuer à offrir des services exceptionnels aux députés et à leur personnel, tout en assurant la continuité des activités et la santé et la sécurité des employés.

- Nouvelles formes de soutien aux délibérations durant la pandémie
- Accroissement de la transparence et de l'obligation de rendre compte
- Soutien à la santé et à la sécurité en milieu de travail
- Renforcement des services de sécurité pour les députés
- Adaptation des services de restauration
- Recrutement, intégration et formation à distance
- Inclusion à la Chambre
- Succès de la toute première Campagne de charité en milieu de travail virtuelle
- Avancement des travaux de réhabilitation de l'édifice du Parlement
- Gestion minutieuse du mobilier et des biens



La deuxième phase du projet de construction du Centre d'accueil des visiteurs est en cours. Elle comprendra un agrandissement vers l'est, reliant ainsi les édifices de l'Ouest, du Centre et de l'Est.



L'amélioration de l'expérience client et l'excellence opérationnelle

L'Administration de la Chambre s'efforce d'être un chef de file en matière d'excellence du service offert, et ce, afin d'appuyer les députés et leur personnel dans leurs fonctions parlementaires — sur la Colline, dans les bureaux de circonscription et à l'étranger.

Nouvelles formes de soutien aux délibérations durant la pandémie

Toutes les équipes de l'Administration de la Chambre ont travaillé en collaboration pour faciliter la participation aux délibérations de la Chambre et de ses comités. Les délibérations hybrides ou virtuelles nécessitent des mesures de soutien différentes de celles appliquées dans les délibérations en personne. Les employés de l'Administration ont rapidement adopté de nouvelles façons de faire en réponse aux besoins technologiques des députés, tout en s'adaptant aux considérations d'ordre procédural et en respectant les normes de diffusion de la Chambre. Des experts en technologies numériques ont optimisé les flux vidéo et audio, tandis que d'autres ont fourni une assistance technique aux participants avant et pendant chaque réunion. Ces équipes ont également uni leurs forces avec le personnel des Services de la procédure pour créer un système de vote électronique sécurisé.



En coulisse : la création d'un système de vote électronique

À la suite d'une décision prise à l'unanimité par la Chambre en septembre 2020, l'Administration a été chargée de concevoir une application de vote à distance. Une solution a été développée et ensuite mise à l'essai au cours des semaines et des mois qui ont suivi. Des simulations et des démonstrations à petite échelle avec le Président, des leaders à la Chambre, des whips et des membres de leur personnel ont eu lieu au cours de l'automne et jusqu'en décembre. Au cours de ces démonstrations, les participants ont pu suivre les étapes du processus de vote en ligne, poser des questions et donner leur avis. Pour assurer l'état de préparation du système, les employés de l'Administration de la Chambre ont également procédé à des essais de routine, une pratique courante lorsqu'on met au point de nouvelles fonctionnalités pour les députés.

À la suite de l'adoption, en janvier 2021, de la motion visant à prolonger les délibérations virtuelles jusqu'en juin 2021, la Chambre a réalisé des simulations de vote hybride les 1^{er} et 16 février 2021, et tous les députés ont été invités à y participer. Le 25 février 2021, les quatre partis reconnus ont dit être satisfaits du nouveau système, qui était dorénavant prêt à être utilisé. Le 8 mars, la Chambre a procédé au premier vote à l'aide de cette nouvelle application, qui vient faciliter la tâche des députés qui votent à distance.

La stratégie d'utilisation de la technologie de l'Administration pour faciliter les travaux parlementaires est en constante évolution. Nous continuerons à anticiper les besoins des députés et à y répondre en adaptant nos services en conséquence.

Accroissement de la transparence et de l'obligation de rendre compte

Le projet de loi C-58, *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence*, est entré en vigueur en juin 2020. Il prévoit la publication proactive des données financières concernant le Sénat, la Chambre des communes et d'autres entités parlementaires. Des rapports sont désormais publiés et accessibles au public pour rendre compte des dépenses engagées par les députés, les présidents de séance et les agents supérieurs de la Chambre relativement aux déplacements, à l'accueil et aux contrats. En outre, des rapports des dépenses encourues par l'Administration de la Chambre pour les déplacements des employés, l'accueil et les contrats de plus de 10 000 \$ sont désormais rendus publics. La [page Rapports et divulgation du site Web de la Chambre des communes](#) a été remaniée pour présenter l'information de manière plus conviviale.

Soutien à la santé et à la sécurité en milieu de travail

Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-65, un certain nombre d'initiatives en matière de santé et de sécurité ont été mises en place pour appuyer notre engagement à assurer un milieu de travail sécuritaire. Ce projet de loi est venu modifier la *Loi sur les relations de travail au Parlement* afin d'assujettir les employeurs et les employés du Parlement, y compris ceux de l'Administration de la Chambre, aux exigences en matière de santé et de sécurité de la partie II du *Code canadien du travail* (le Code). Nous avons élaboré des outils et une formation pour aider les députés à mieux comprendre les nouvelles obligations en matière de santé et de sécurité prévues par le Code. Nous avons également créé et tenu des séances de formation sur la nouvelle *Politique de prévention du harcèlement et de la violence*.





Des services intégrés et fluides

L'Administration de la Chambre offre une vaste gamme de services aux députés et à leur personnel afin de les aider à s'acquitter de leurs différentes fonctions. Nous veillons en tout temps à simplifier l'accès aux services afin de faciliter leur travail.

Renforcement des services de sécurité pour les députés

Cette année, la Chambre des communes a renforcé les mesures de sécurité sur la Colline et ailleurs en réponse aux préoccupations exprimées par les députés. Une série d'initiatives a été approuvée par le Bureau de régie interne à l'automne 2020, notamment des évaluations personnalisées et des recommandations en vue de renforcer la sécurité dans les résidences des députés. D'autres outils de sécurité seront mis en œuvre au cours de la prochaine année.

Soucieuse d'aider les députés à exercer leurs activités dans un environnement sûr, l'Administration de la Chambre a adapté son mode de prestation de conseils et de communication en matière de sécurité en tirant parti des outils technologiques comme des vidéos didactiques, des balados et des séances de formation en ligne adaptées à la réalité parlementaire. Les sujets abordés sont les suivants :

- pratiques exemplaires en matière de sécurité pour les bureaux de circonscription;
- plan de préparation aux situations d'urgence et plan de continuité des activités dans les bureaux de circonscription;
- sécurité et prévention des incendies.



Le Président Rota en compagnie de Patrick McDonnell, sergent d'armes de la Chambre des communes, principal conseiller stratégique en matière de sécurité à la Chambre et élément central de la coordination de la gestion des risques liés à la sécurité organisationnelle.



Adaptation des services de restauration

Comme les activités des installations de restauration de la Chambre des communes ont été réduites cette année, nos équipes ont cherché de nouveaux moyens créatifs d'offrir des services. Elles ont préparé divers produits comme du miel récolté dans les ruches de la Cité parlementaire et des conserves saisonnières. Les employés ont également passé en revue les stocks de nourriture chaque semaine et ont fait don à la Mission d'Ottawa des denrées qui seraient périmées avant de pouvoir être consommées.

“

J'ai eu la chance de visiter la Mission d'Ottawa. J'ai adoré voir de mes propres yeux le dévouement et l'attention de l'équipe. Il est difficile d'imaginer qu'il y a tant de personnes dans le besoin juste à côté d'ici. Je suis très touché de savoir que la Chambre des communes a apporté une modeste contribution à ces efforts.

– François Castonguay, gestionnaire de projet



Le saviez-vous?

Depuis deux ans, la Chambre des communes élève plus de 50 000 abeilles dans ses installations de production alimentaire. Lancer un tel projet d'apiculture urbaine permet non seulement de souligner l'importance des abeilles dans notre écosystème, mais aussi de les protéger. Dans les premières années de ce projet, entre 30 et 35 kg de miel de fleurs sauvages ont été récoltés. Au printemps 2021, nous pourrions avoir jusqu'à 120 000 abeilles!



Un personnel habilité et mobilisé

Les gens que nous employons sont dévoués et professionnels. Notre but consiste à habiliter et à motiver nos employés à offrir des services exceptionnels. Pour ce faire, nous mettons en place les conditions propices à une culture d'innovation et de créativité qui mobilise nos employés aux aptitudes variées à tous les niveaux hiérarchiques. Cela favorise l'émergence de nouvelles idées qui nous permettent de mieux servir les députés et leur personnel.

Recrutement, intégration et formation à distance

Tout au long de l'année, l'Administration de la Chambre a pu offrir des formations virtuelles continues aux députés en s'appuyant sur les outils et le contenu en ligne créés pour le Programme d'orientation des députés lors de l'élection générale de 2019. Le fait que nous venions tout juste de renouveler nos programmes a facilité la transition vers des cours offerts uniquement en ligne. La nouveauté cette année, c'est que les députés élus lors d'élections partielles ont été intégrés de façon virtuelle. Nous avons également lancé un programme d'intégration virtuel pour le personnel des députés et continué à élaborer et à améliorer nos programmes de transition pour les députés qui quittent la vie parlementaire.



Cette « réalité à distance » imprévue a été l'occasion pour l'Administration de la Chambre d'adapter et de convertir ses propres programmes et pratiques en ressources humaines. Ainsi, nous pouvons maintenant favoriser le recrutement virtuel de nouveaux employés et offrir des programmes novateurs de développement du leadership et des formations en ligne pour les employés actuels.

Inclusion à la Chambre

L'Administration de la Chambre s'efforce sans cesse d'améliorer son milieu de travail en faisant progresser les principes de diversité, d'équité et d'inclusion afin d'attirer, de mobiliser et de maintenir en poste un effectif qualifié et dynamique. Une étape importante a été franchie cette année grâce à la création du Sous-comité de lutte contre le racisme, un sous-groupe du Conseil de la diversité mis sur pied il y a trois ans. Composé de volontaires de toute l'Administration, le sous-comité favorise et encourage la diversité, l'inclusion et l'alliance inclusive, en plus d'examiner et de cerner des façons de lutter contre le racisme sous toutes ses formes. Les membres du sous-comité proposent des mesures et recensent des outils et des ressources pour appuyer ces efforts et sensibiliser l'ensemble de l'Administration de la Chambre au moyen d'activités comme des réunions virtuelles et des événements organisés pour le Mois de l'histoire des Noirs.

Succès de la toute première Campagne de charité en milieu de travail virtuelle

Cette année, la Campagne annuelle de charité en milieu de travail a peut-être pris une autre forme, mais notre engagement à donner au suivant est resté fort, surtout que de nombreux membres de notre communauté ont été touchés par la pandémie. Des nouveautés ont été mises en place en appui aux événements et aux activités en ligne pour permettre aux collègues de rester connectés et mobilisés tout au long de l'année, notamment une toute nouvelle page Web de campagne et des méthodes de don en ligne sûres et sécurisées. Les résultats ont été remarquables : une somme de 142 426 \$ a été recueillie pour soutenir Centraide Ottawa, Centraide Outaouais, HealthPartners et d'autres organismes de bienfaisance canadiens.



Le renouvellement des espaces physiques et des services connexes

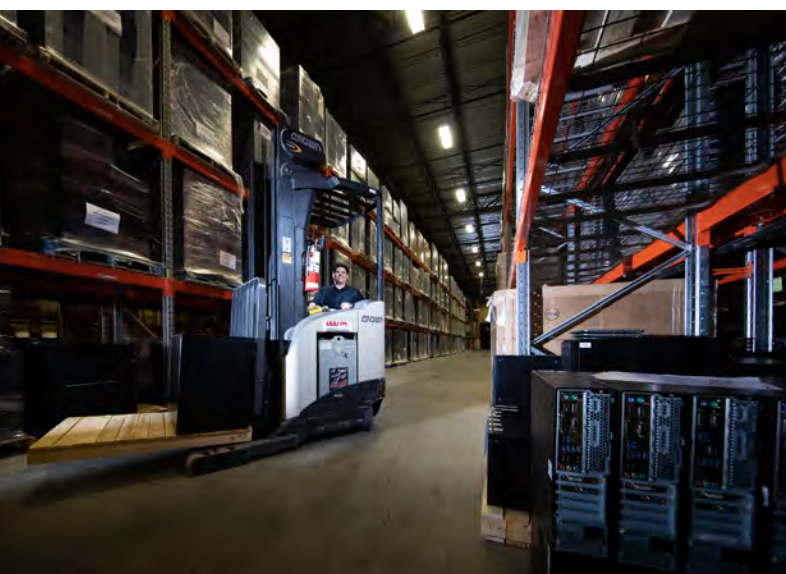
La Cité parlementaire est le siège de notre démocratie ainsi que le lieu où s'effectue une bonne partie du travail des députés et de leur personnel. Le programme de réhabilitation actuel, qui s'échelonne sur plusieurs décennies et qui est mis en œuvre en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada, nous donne l'occasion de rénover et de moderniser le cadre de travail physique et virtuel afin de répondre aux besoins des parlementaires.

Avancement des travaux de réhabilitation de l'édifice du Parlement

Dans le cadre du projet de grande envergure visant à réhabiliter l'édifice du Parlement, un groupe de travail de députés issus de tous les partis reconnus a été créé pour donner une orientation stratégique, soutenir la prise de décision, résoudre les problèmes et communiquer de l'information afin que la réhabilitation réponde aux besoins des futures législatures. Une collaboration régulière et suivie avec ce groupe de travail, établi en juillet 2020, assure une visibilité, valorise le travail accompli et permet de soumettre des recommandations à faire approuver par le Bureau de régie interne.

Cette année, le groupe de travail a proposé des options de conception pour l'entrée principale du Centre d'accueil du Parlement ainsi que pour d'autres endroits clés comme les antichambres et les tribunes.

- Regardez la conservatrice de la Chambre des communes décrire le magnifique plafond en lin richement peint, alors que des experts le retirent avec précaution de la Chambre dans le cadre des rénovations de l'édifice du Parlement



Gestion minutieuse du mobilier et des biens

L'Administration de la Chambre continue de travailler à la mise en œuvre d'une approche plus intégrée de la gestion du mobilier et des biens dans la Cité parlementaire, dans le but d'assurer une prise de décision judicieuse et une utilisation efficace des ressources, de l'achat d'un article à son utilisation, son entreposage et son élimination. Cette année, nous avons clarifié les rôles et les responsabilités et centralisé la gestion du mobilier et la responsabilité de l'entreposage dans un seul secteur d'activité. Il s'agit d'une autre étape vers un modèle de prestation de services plus intégré qui appuie notre objectif d'améliorer continuellement l'expérience client et d'unifier notre approche globale de la gestion des biens.

Information financière

DÉPENSES PRÉVUES COMPARATIVEMENT AUX DÉPENSES RÉELLES EN 2020-2021 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et rajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Excédent / (déficit)
Postes législatifs					
Députés et agents supérieurs de la Chambre	114 510	105 119	219 628	219 628	-
Régimes d'avantages sociaux des employés	41 815	(1 350)	40 465	40 465	-
Total des postes législatifs	156 325	103 769	260 094	260 094	-
Postes non législatifs					
Députés et agents supérieurs de la Chambre	169 138	6 438	175 576	162 433	13 143
Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	8 985	(1 230)	7 755	1 273	6 482
Administration de la Chambre	181 920	16 563	198 483	186 310	12 173
Total des postes non législatifs	360 044	21 771	381 815	350 017	31 798
TOTAL	516 369	125 540	641 909	610 110	31 798

DÉPENSES RÉELLES DE L'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE EN 2020-2021

	Dépenses réelles ¹ (en milliers de dollars)	Budget ETP ²
Bureau du greffier	5 453	46
Services de la procédure	30 159	326
Bureau du légiste et conseiller parlementaire	4 930	38
Bureau du sous-greffier, Administration	7 492	62
Opérations de la Cité parlementaire	30 463	500
Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle	6 826	59
Services numériques et Biens immobiliers	82 980	441
Services en ressources humaines	21 736	153
Services des finances	19 333	179
TOTAL	209 372	1 803

Note : Les chiffres peuvent ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement

¹ Salaires (y compris les régimes d'avantages sociaux des employés) et dépenses opérationnelles

² Équivalents temps plein (ETP) comptabilisés au budget



noscommunes.ca